



# CHARTRE D'UTILISATION

## Espace stockage titan-3 « mudis4ls »

Dernière mise à jour du document : 24/10/2024

Ce document présente les règles de bonnes pratiques dans l'utilisation des ressources de stockage « mudis4ls » accessibles sur le serveur titan-3 administré par le Mésocentre de l'Université de Lille.

Ces ressources ont été financées grâce à un achat mutualisé dans le cadre du projet d'EquipEx+ MuDiS4LS porté par l'Institut Français de Bioinformatique et dont la plateforme Bilille est partenaire, et le Cross Disciplinary Project PIE porté par l'unité Evo-Eco-Paléo. A ce titre, les ressources de stockage sont allouées pour une utilisation dans le cadre de ces deux projets et par extension aux projets de la plateforme Bilille. Dans la suite de cette chartre nous parlerons d'espace « mudis4ls » qui recouvre l'ensemble de l'espace proposé, indépendamment du projet visé (MuDiS4LS, PIE, projets Bilille).

L'objectif est que ces ressources mises à disposition puissent servir au plus grand nombre, en bonne entente et dans le respect des règles suivantes :

- L'espace de stockage utilisable est accessible :
  - à partir de `/data/mudis4ls` en se connectant directement sur `titan-3.univ-lille.fr` (`ssh user@titan-3.univ-lille.fr`). Il est interdit d'utiliser son dossier home (`/home`) pour stocker des données.
  - à partir de `/storage/mudis4ls` en se connectant au cluster `zeus.univ-lille.fr` (`ssh user@zeus.univ-lille.fr`)
- Le stockage « mudis4ls » est à usage exclusif des projets relevant de l'EquipEx+ MuDiS4LS, du CDP PIE et des projets de la plateforme Bilille.
- Le stockage « mudis4ls » est structuré sous forme de dossiers projet avec des droits d'accès gérés via des groupes utilisateurs spécifiques à chaque dossier projet. Dans le cas d'un nouveau projet (ou sous-projet) s'inscrivant dans le périmètre décrit au point précédent, il est nécessaire d'effectuer une demande de création de dossier projet à [bilille@univ-lille.fr](mailto:bilille@univ-lille.fr). Cette demande devra comporter : le nom du projet, dans quel cadre ce projet s'inscrit (*ie* : MuDiS4LS WPx, PIE WPx, projetBilille) et la liste des personnes devant avoir accès à ce nouveau dossier. Il est également possible d'ajouter ou retirer des accès à un dossier projet existant sur simple demande à [bilille@univ-lille.fr](mailto:bilille@univ-lille.fr). Par défaut les membres d'un groupe projet ont les droits de lecture, d'écriture et d'exécution sur l'ensemble du dossier projet correspondant.
- En cas d'ajout de fichiers/dossiers au sein d'un dossier projet, l'utilisateur veillera à changer le groupe propriétaire de ces derniers avec un `chown` pour garantir l'accès à l'ensemble du groupe utilisateur du dossier projet correspondant (le nom du groupe est donné dans les propriétés du dossier projet, visibles via `ls -al`). Par exemple :  

```
chown -R :bilille-cdp-pie-wp3 /data/mudis4ls/CDP-PIE/WP3/monNouveauDossier
```
- L'espace alloué à chaque dossier projet n'est pas limité individuellement, cependant l'espace total « mudis4ls » est limité à 182 To utile. Comme toute ressource partagée, l'utilisation de cet espace relève donc de la responsabilité de chacun.e. En cas d'abus manifeste et répété, le retrait des droits d'accès à cet espace pourra être pratiqué sans délais.
- Le stockage des données est assuré pour la durée de financement des projets correspondants (2028 pour le CDP PIE et 2029 pour MuDiS4LS). Au delà de cette durée, aucune garantie n'est fournie quant à la disponibilité de ce stockage. Il conviendra donc d'anticiper une solution de stockage alternative à la fin de ces projets respectifs.